



Crédit de 600 000 francs destiné à l'étude de faisabilité pour la rénovation globale du bâti sur la zone industrielle des Charmilles (ZIC), sise à l'avenue de Châtelaine 43, parcelle N° 3121, Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-1635)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 54 oui et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 600 000 francs destiné à l'étude de faisabilité pour la rénovation globale du bâti sur la zone industrielle des Charmilles (ZIC), sise à l'avenue de Châtelaine 43, parcelle N° 3121, feuille N° 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation. En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente :

Livia Zbinden